

Réponse à l'interpellation de Monsieur Pierre EYBEN

Objet : Projet d'un bassin flottant

Vous allez dire que je suis un esprit chagrin mais ce que je retiens de votre intervention est, jet je vous cite "*l'obstacle principal demeure malheureusement la qualité de l'eau de nos rivières qui reste très mauvaise en Wallonie*".

J'ai tendance à apporter beaucoup de crédit à vos affirmations puisque les attributions relatives à l'assainissement de nos rivières wallonnes dépend de Madame TELLIER, Ministre Ecolo du Gouvernement wallon.

Je note également que l'entreprise liégeoise que vous citez pourrait apporter une réponse technologique à cette question et je m'en réjouis.

Je voudrais que cette entreprise puisse apporter la certification régionale à la question que se pose puisque la pureté des eaux (en tout cas leur caractère baignable) est de la responsabilité de la Région. Donc pourrait-elle aller chercher l'agrégation du côté de la Région ?

Dès ce moment-là je pense que nous pourrions appliquer cette idée

qui est bonne.

En attendant,

- l'eau du bassin de natation soit entièrement recyclée toutes les 4 heures ;
- le dispositif de recyclage d'eau des bassins reprenne au moins 50% d'eau en surface ;
- lorsque l'eau de remplissage du bassin et l'eau de supplément ne sont pas de l'eau de distribution, elles doivent répondre aux normes fixées pour l'eau de distribution.

Pour l'instant nos nos finances publiques sont investies à la rénovation des trois piscines couvertes et c'est déjà un exploit d'avoir Jonfosse, très bientôt Outremeuse et nous commençons les travaux à Grivegnée.

La porte n'est pas fermée mais essayons d'avoir la certification de la Région sur le mécanisme.